



PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1359-09A

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1359 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA VILLE DE CHAMBLY VISANT À AGRANDIR L'AIRE DE PAYSAGE PÉRIVILLAGEOISE P-5 À MÊME L'AIRE DE PAYSAGE VILLAGEOISE P-6 CORRESPONDANT À LA PARTIE ARRIÈRE DE L'EMPLACEMENT AU 2380, AVENUE BOURGOGNE, DONNANT SUR LA RUE DES CARRIÈRES

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Chambly

Article 1

L'annexe A du règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Chambly est modifiée de la façon suivante :

- a) Par la modification des limites des aires de paysage « Périvillageoise P-5 » et « Villageoise P-6 », tel qu'illustré à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Alexis Jovin, greffier adjoint

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DU
GREFFIER ADJOINT



PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1359-09A

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1359 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA VILLE DE CHAMBLY VISANT À AGRANDIR L'AIRE DE PAYSAGE PÉRIVILLAGEOISE P-5 À MÊME L'AIRE DE PAYSAGE VILLAGEOISE P-6 CORRESPONDANT À LA PARTIE ARRIÈRE DE L'EMPLACEMENT AU 2380, AVENUE BOURGOGNE, DONNANT SUR LA RUE DES CARRIÈRES

CERTIFICAT

Avis de motion donné le :	5 novembre 2024
Adoption du projet de règlement le :	5 novembre 2024
Avis public de consultation :	6 novembre 2024
Assemblée publique de consultation :	14 novembre 2024
Adopté final :	3 décembre 2024
Approbation de la MRC le :	Janvier 2025
Publié conformément à la Loi le :	2025

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Alexis Jovin, greffier adjoint

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DU
GREFFIER ADJOINT